

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4420

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre
(appel d'offres ouvert) - Composition de la commission composée en jury

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Beauverie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4420**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre (appel d'offres ouvert) - Composition de la commission composée en jury**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet urbain Carré de Soie, un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) a été instauré le 12 décembre 2006 sur un périmètre nommé Tase : ce PAE permettra de réaliser huit cents logements environ ainsi que des activités tertiaires, commerciales ou d'hôtellerie. Ces programmes nécessitent la réalisation de nouveaux équipements publics (voiries, petites enfance...) et ceci afin de répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de la zone.

Les aménagements des voiries destinées à desservir les îlots du PAE Tase (et qui font partie de ces équipements), sont inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) et ont fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme, par délibération n° 2006-3789 en date du 12 décembre 2006 pour un montant de 5 094 855,95 € TTC - opération 1420.

Le présent rapport concerne le lancement de la procédure de désignation du maître d'œuvre. Cette mission, estimée à 263 120 € TTC, concerne la réalisation d'une voirie est-ouest, partant de la rue de la Poudrette, une voie nord-sud entre le pôle multimodal de la Soie et la rue Bataillon Carmagnole, ainsi qu'une allée mode doux plus à l'est. Ces voies seraient réalisées dans l'esprit de parc urbain défini lors des études amont de ce nouveau quartier.

En raison du montant et de la nature du marché de maîtrise d'œuvre envisagé, la procédure proposée est l'appel d'offres ouvert dont la commission est composée en jury, conformément à l'article 74 -III-4° alinéa du code des marchés publics.

La commission composée en jury intervenant dans cette procédure sera composée des personnes suivantes, conformément aux articles 22 et 24 du code des marchés publics :

** les membres élus :*

- monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,
- les cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, élus par le conseil de Communauté dans le cadre de la délibération n° 2004-1898 du 10 mai 2004 ;

** les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres :*

- madame Michèle Frichement, ingénieur INSA,
- monsieur Bruno Dumetier, architecte DPLG,
- monsieur Jean-Pierre Martin, architecte, ingénieur INSA,
- monsieur Frédéric Segur, ingénieur Eaux et Forêts ;

** les représentants institutionnels :*

- monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté urbaine ou son représentant,
- monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

Les membres libéraux de la commission composée en jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 ;

Vu les articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la composition de la commission composée en jury, en ce qui concerne le collège des élus, tel qu'indiquée ci-dessus et conformément aux articles 22 à 24 du code des marchés publics,

b) - l'indemnisation des membres libéraux de la commission composée en jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 203 100 - fonction 0824 - opération numéro API 420.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,